

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	11
Votants	14

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Délibération N°216

**Engagement,
liquidation et
mandatement des
dépenses
d'investissement
jusqu'à l'adoption
des budgets
primitifs**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt sept Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, M. Louis Fadas, Mme Josiane Cordier, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, Mme Séverine Canino, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Audrey Varro par M Jean-Louis Dalloni, Mme Nathalie Chiavarino par Mme Michèle Barnoin, Monsieur Pierre Natali par M. Michel Calmet.

Etait absent : Monsieur Jean-Pierre Prioris

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence de l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables, de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2023 de la Commune et du budget de l'eau et de l'assainissement de Lucéram, étant entendu que l'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Il présente deux tableaux de calculs pour chacun des budgets concernés.

.....

AR Prefecture

006-210600771-20230127-216-DE
Reçu le 31/01/2023

Pour le budget de la Commune, les calculs sont les suivants :

Opérations	Article/chapitre	Crédits votés au BP 2022	Crédits pouvant être ouverts
Sans opération	2313/23	96 930.76 €	24 232.69 €
Opération d'équipement N° 310 (projet 3 en 1)	2313/23	795 920.49 €	198 980.12 €
Opération d'équipement N° 318 (vidéo surveillance)	2315/23	8 722.80 €	2 180.70 €
Opération d'équipement N° 321 (tx sylvicoles)	2117/21	6 000.00 €	1 500 €
Opération d'équipement N° 326 (équipement 3 en 1)	2188/21	4 000.00 €	1 000 €
Opération d'équipement N° 327 (diagnostic patrimoine)	2031/20	50 000.00 €	12 500 €
Opération d'équipement N° 329 (aménagement morga)	2188/21	15 000.00 €	3 750 €
	2315/23	15 000.00 €	3 750 €
	Total	30 000.00 €	7 500 €
Opération d'équipement N° 331 (caveaux et jardin souvenir)	21316/21	157 736.00 €	39 434 €
Opération d'équipement N° 332 (acquisition marmottes et travaux)	2313/23	250 000.00 €	62 500 €
Opération d'équipement N° 335 (acquisition et maison baous)	21318/21	21 600.00 €	5 400 €
	2313/23	127 845.27 €	31 961.32 €
	Total	149 445.27 €	37 361.32 €
Opération d'équipement N° 336 (études développement Peira-Cava)	2031/20	60 000.00 €	15 000 €
Opération d'équipement N° 337 (chaufferie école)	2313/23	60 000.00 €	15 000 €
Opération d'équipement N° 338 (travaux capucines)	2313/23	350 000.00 €	87 500 €
Opération d'équipement N° 339 (voirie 2022-2023)	2315/23	225 000.00 €	56 250 €
Opération d'équipement N° 340 (sécurisation route des mounts)	2031/20	8 784.00 €	2 196 €
	2315/23	168 000.00 €	42 000 €
	Total	176 784.00 €	44 196 €
Opération d'équipement N° 341 (aménagement champ de tir)	2315/23	4 277.20 €	1069.30 €
Opération d'équipement N° 342 (matériel et équipement sécurité)	21568/21	15 000.00 €	3 750 €
Opération d'équipement N° 343 (parc aventure)	2313/23	30 000.00 €	7 500 €
Opération d'équipement N° 72 (bâtiments communaux)	2313/23	62 857.11 €	15 714.28 €
Opération d'équipement N° 73 (voirie)	2315/23	72 408.00 €	18 102 €
Opération d'équipement N° 81 (matériel)	21568/21	5 000.00 €	1 250 €
	21578/21	20 000.00 €	5 000 €
	2183/21	10 037.73 €	2 509.43 €
	2184/21	1 065.10 €	266.28 €
	2188/21	47 582.54 €	11 895.64 €
	Total	83 685.37 €	20 921.34 €
Total		2 688 767 €	672 191.75 €

AR Prefecture006-210600771-20230127-216-DE
Reçu le 31/01/2023

Pour le budget de l'eau et de l'assainissement de Lucéram, les calculs sont les suivants :

Opérations	Article/chapitre	Crédits votés au BP 2022	Crédits pouvant être ouverts
Sans opération	2315/23	117 412.36 €	29 353.09 €
Opération d'équipement N° 204	203/20	11 505.00 €	2 876.25 €
	2315/23	40 000.00 €	10 000.00 €
	Total	51 505.00 €	12 876.25 €
Opération d'équipement N° 217	2315/23	10 000.00 €	2 500 €
Opération d'équipement N° 260	2315/23	10 000.00 €	2 500 €
Opération d'équipement N° 272	2315/23	24 000.00 €	6 000 €
Total		212 917,36 €	53 229.34 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Fait à Lucéram les jour mois et an que susdits.

Le Maire
Michel Calmet

La Secrétaire de séance
Christiane Ricort

